

Infos mairie / p.1

- Mot du maire
- N° d'urgence

Infos mairie / p.2

- Trésorerie Domène
- Déchets sauvages
- Stop aux erreurs de tri
- Eclairage public
- Travaux sur voirie

Infos mairie / p.3

- Sécurité routière
- Broyeur à végétaux
- SYMBHI

Infos mairie p.4

- Colis de Noël
- Personnes vulnérables
- Analyse Besoins sociaux
- Exonération abonnement eau

Jeunesse /p.4 et 5

- Jobs d'été
- Inscription Ecole maternelle
- Recensement citoyen
- Groupe parents/périscolaire
- Centre de loisirs

Associations /p.6

- ACCA / AFR
- Club Le Perlet / La Chorale
- Swing it

Associations /p.7

- Repair café / ROC VTT
- ROC / Le Paradoxe des simples

Infos Grésivaudan / p.8

- Composteurs gratuits
- Agenda / Memento

Numéro d'urgence mairie :

En cas d'urgence (incendie, alertes météo, accident, événement sur voirie...) vous pouvez appeler le **06.85.91.43.00**.

L' élu d'astreinte se chargera de traiter votre demande.

Notre début de mandat a été très particulier : la crise du covid, puis la guerre en Ukraine et ses conséquences sur notre économie, pénurie dans certains domaines et une inflation qui repart à la hausse et enfin les conséquences du dérèglement climatique qui sont de plus en plus prégnantes. Cet été puis notre début d'hiver en sont d'ailleurs la preuve.

Il faut s'adapter en permanence pour faire face à tous ces défis.

Il a fallu apprendre à travailler autrement pendant les périodes de confinement qui ont fortement réduit pendant un temps les interactions possibles. Mais nous avons pu constater que plusieurs chaînes de solidarité se sont constituées pendant cette période. Nous avons adapté nos fonctionnements que ce soit au niveau administratif, des services périscolaires ou des services techniques.

Nous sommes arrivés à maintenir un lien avec vous, en communiquant via nos publications, la liste Revel-Infos, des enquêtes (tiers-lieu et Analyse des Besoins sociaux), des réunions publiques en visio au départ puis en présentiel pour le projet tiers lieu, les conseils municipaux diffusés en visio...

Les choses s'étant apaisées depuis quelques temps il est plus aisé de se réunir en présentiel et c'est une bonne chose.

Je veux là remercier nos agents et les élus qui s'investissent chaque jour pour faire fonctionner cette petite entreprise et au final assurer un service public de qualité.

La vie et l'animation de notre village repose également beaucoup sur l'investissement des bénévoles et des associations. Je ne vais pas tous les citer car je risquerais d'en oublier, mais merci à eux car c'est grâce à leur action que les Revéloises et les Revélois peuvent participer à des activités culturelles et sportives de qualité.

Nous sommes à mi mandat et je souhaiterais rapidement rappeler les réalisations du début de mandat. Le projet phare a été la rénovation thermique de l'école maternelle dont nous vous avons déjà parlé. Merci à nos partenaires financiers, l'État, le Département et la Communauté de communes Le Grésivaudan qui nous accompagnent et rendent nos projets réalisables.

En terme d'investissements, nous avons également terminé l'aménagement de la place de la mairie. Nous avons engagé un travail important sur notre système de Défense incendie, en relation avec le service des eaux du Grésivaudan quand cela est nécessaire.

En forêt, nous avons créé la piste de Montmorel.

Par ailleurs, en plus de la gestion de nos compétences communales (école, entretien des routes et des bâtiments, urbanisme, accompagnement des associations) nous poursuivons différents projets :

- le Tiers Lieux : nous venons de recruter un bureau d'étude qui va nous aider à finaliser notre projet en concertation avec les associations (ce qui a déjà débuté).

- l'aménagement de Freydières avec la Communauté de communes Le Grésivaudan,

- à la cantine nous travaillons en permanence afin d'augmenter la part du local et du bio dans l'assiette des enfants. Je rappelle que nous préparons et servons près de 130 repas par jour cuisinés sur place !

Afin de reparler de tous ces sujets et d'autres, nous vous proposerons une réunion publique cette année, pour faire un point d'étape avec vous et imaginer la suite ensemble.

Avec mon équipe, nous poursuivrons le travail engagé et ferons le maximum pour le bien de notre commune et de ses habitants.

Belle année 2023 à toutes et tous !

(extrait du discours de la cérémonie des vœux)



Coralie Bourdelain, maire de Revel

Fermeture de la Trésorerie Publique de Domène

La réforme du réseau des finances publiques se traduit sur notre territoire par le transfert de l'activité de la Trésorerie Publique de Domène vers celle du Touvet.

Les factures à destination du Trésor Public pourront désormais être payées :

- par chèque adressé au Service de Gestion Comptable du Touvet, 15 avenue Montfillon BP16, 38660 Le Touvet
- chez les buralistes via le QR code apparaissant sur votre facture
- par virement bancaire
- également pour les factures des services périscolaires, via PAYFIP ou par prélèvement automatique. Pour le prélèvement automatique, la demande doit être faite à la mairie : mairie@revel-belledonne.com

Déchets sauvages : déchets verts, tuiles, ...

Nous constatons plusieurs dépôts sauvages sur la commune : déchets verts devant le lotissement du Galapant, bennes de tuiles aux Molettes. Nous appelons chacun à faire preuve de civisme et à se déplacer jusqu'aux déchetteries du Grésivaudan pour évacuer ses déchets.

Vous pouvez également exiger des entreprises du BTP qui travaillent pour vous un certificat de dépôt en déchetterie des déchets de chantiers afin de vous assurer qu'ils ne finissent pas dans la nature.

Nous comptons sur la vigilance de tous.



STOP aux erreurs de tri

Les erreurs de tri sont encore trop fréquentes et quand des déchets qui ne devraient pas s'y trouver sont jetés dans les bacs Emballages, ces derniers ne peuvent plus être valorisés. Cela met à mal les efforts de tri de chacun et impacte inévitablement l'environnement : les emballages mal triés ne peuvent pas être valorisés.

Afin d'améliorer la qualité du tri sur le territoire, les colonnes Emballages des points de collecte des déchets vont être équipées d'avaloirs réduits, empêchant le dépôt de gros objets ou de sacs d'ordures ménagères.

Une première phase de ce déploiement a été réalisée sur le Plateau-des-Petites-Roches fin 2021, avec des retours très positifs sur la qualité du tri.

Après Sainte-Marie-d'Alloix, La Flachère et Le Touvet à la rentrée 2022, le déploiement va se poursuivre sur l'année 2023 pour l'ensemble des points de collecte de proximité.

Rénovation de l'éclairage public

Les 68 points lumineux de la commune ont été équipés d'éclairages leds performants permettant l'abaissement des puissances des lampes et ainsi une économie importante pour la commune.

Ces leds diffusent une lumière blanche plus concentrée et moins impactante pour la biodiversité.



Travaux sur voirie

Des travaux de reprise des canalisations d'eau potable sont en cours sur le secteur des Eaux et du Château. D'autres travaux suivront sur les routes de Pré cornet et du Sauzet dans les mois à venir. Nous profitons de ces travaux pour mettre aux normes les poteaux incendie jalonnant le périmètre des travaux dans le cadre de la réglementation de la défense incendie locale.

Nous informerons les riverains de la planification et de la modalité de circulation au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Gestion de l'eau

Dans le dernier numéro du "REVEL DIALOGUE" nous évoquions la reprise totale de la compétence eau potable par la Communauté de communes Le Grésivaudan au 1er janvier 2023, ce qui est opérationnel à ce jour.

En cas d'urgence **sur le réseau d'eau potable**, contacter VEOLIA au 0 969 323 458



Sécurité routière

Nous sommes alertés sur le fait que certains automobilistes pratiquent des vitesses excessives et font preuve de comportements très dangereux sur des routes communales étroites et souvent en pente prononcée.

Une concertation avec les riverains, des secteurs de Pré Neyrat et Pré Cornet a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions : travaux de réfection de voirie et signalétique (verticale et horizontale, traçage), limitation de vitesse. Il est rappelé que ces routes sont prioritairement réservées aux riverains.

Elles ne doivent pas être considérées comme des raccourcis permettant utopiquement de gagner quelques secondes dans les déplacements.



Prêt du broyeur mutualisé

Le broyeur intercommunal sera disponible à Revel aux dates suivantes :

- du 22 mars au 03 avril
- du 16 au 21 août
- du 1er novembre au 13 novembre

Prendre contact avec la mairie pour le réserver :
mairie @revel-belledonne.com



SYMBHI

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est confiée pour REVEL à la communauté de communes. Celle-ci, depuis le 1er janvier 2019, l'a transférée au SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère).

Le SYMBHI a lancé en 2020, une étude pour définir un plan pluriannuel d'entretien de la végétation bordant les cours d'eau. Cette étude vise à définir les secteurs qui seront entretenus régulièrement plus ou moins souvent sur la base d'arguments techniques basés sur le risque de crue, d'embâcles, mais aussi sur la qualité écologique.

Cette étude comprend également l'analyse des invasions végétales pour établir un plan d'actions de lutte.

Grands principes de l'action :

- entretien de la végétation adapté au contexte local
- conditionné par l'intérêt général et ne concerne pas les aménagements paysagers ni les usages de l'eau (pêche, sport...)
- Freiner ou stopper la prolifération des plantes invasives

Pour les propriétaires riverains des ruisseaux du Domeynon et du Soldet dans la partie urbanisée, les interventions des techniciens du SYMBHI ainsi qu'une communication plus précise, sont prévues au cours du 1er semestre 2023. Les dates seront communiquées dès que possible.

Un dépliant relatif aux droits et devoirs des propriétaires riverains de cours d'eau est disponible en mairie.

Jusqu'où êtes-vous propriétaire ?

Si vous êtes propriétaire d'un terrain au bord d'un cours d'eau, vous êtes propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci (cf. article L215-2 du Code de l'Environnement). Vous êtes ainsi en charge de l'entretien et de toute opération qui aurait lieu sur votre parcelle.

Les articles L215-1 à L215-6 du Code de l'Environnement déterminent les différents droits des propriétaires riverains.

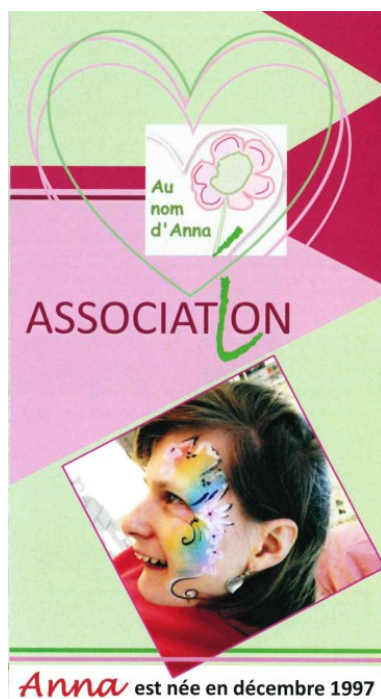
Propriétaire X Propriétaire Y

Ne pas déposer de déchets sur les berges. Ils pourraient être entraînés par le courant ou les ruissellements et ainsi polluer ou perturber l'écoulement des eaux en accentuant l'impact des crues

Pour une rivière en bonne santé
Évitez de...

- ...déshebler chimiquement près du cours d'eau
- ...d'éverser dans le sol ou dans les eaux des substances de nature à les polluer
- ...introduire des espèces nuisibles (tortue de Floride, poisson rouge...)
- ...remblayer les berges
- ...entreposer des matériaux, déchets inertes, déchets verts et fumier en bordure de cours d'eau
- ...détériorer ou déplacer des ouvrages de protection
- ...obstruer ou porter atteinte aux systèmes d'évacuation et de traitement des eaux

A l'exception de l'entretien courant, certains travaux nécessitent un accord préalable des services de la police de l'eau (DDT). Plus d'info sur : www.isere.gouv.fr



CCAS : colis de Noël des personnes âgées

Pour Noël, chaque année, le CCAS propose aux revêlois de plus de 75 ans de choisir entre un colis de produits locaux, un abonnement à une revue ou la possibilité de faire un don à une association.

Sur ce dernier point, cette année le choix des administrateurs du CCAS s'est porté sur l'Association : Au nom d'Anna.

Le don, d'un montant de 850 euros, a été remis à l'association en présence d'Anna lors de la cérémonie des vœux.

Personnes vulnérables

Dans le cadre de sa politique de mise en sécurité des personnes en cas de crise majeure (épisode météorologique extrême de neige ou de canicule, épidémie, coupures d'électricité prolongées, etc), la mairie tient à jour une liste des personnes pouvant nécessiter une attention particulière de ses services. Si vous souhaitez vous inscrire sur cette liste, il est nécessaire d'en faire expressément la demande auprès de la mairie.



ABS (Analyse des Besoins Sociaux)

Les administrateurs du CCAS et Côme Aubert, notre stagiaire, allons travailler sur la synthèse des réponses (204) au questionnaire de l'ABS. Cette phase consiste en l'étude des différents points soulevés par les habitants ayant répondu au questionnaire, ainsi que sur le plan d'action qui en découle.

Nous reviendrons vers vous prochainement.

Exonération abonnement eau

Le CCAS rembourse l'abonnement **pour les personnes de plus de 65 ans non imposables.**

Afin de bénéficier de ce remboursement, les personnes concernées doivent fournir à la mairie, les documents suivants :

- Avis de non-imposition 2022 pour les revenus 2021
- Copie recto/verso de la ou des facture(s) d'eau 2022
- Relevé d'identité bancaire pour les personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide en 2022 ou dont les coordonnées bancaires ont changé



Enfance / jeunesse

Jobs d'été 2023

Chaque année, la commune de Revel permet à une dizaine de jeunes de vivre une expérience professionnelle d'une semaine au sein de l'équipe des services techniques et/ou périscolaire. Ceux-ci se verront confier des missions d'entretien et de travaux sur les espaces publics et les bâtiments communaux.

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la mairie à l'adresse suivante <https://www.revel-belledonne.com/espace-ados> et doit être déposé en mairie avant le 19 mai 2023.

Les dossiers seront étudiés par ordre d'âge (priorité donnée aux plus âgés), puis en fonction de la disponibilité des jeunes et des besoins de la commune.





Ecole

Rentrée scolaire 2023 : **inscription des élèves de petite section** à l'école maternelle

Pour les enfants nés en 2020, l'inscription doit être effectuée en mairie, au plus vite, sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle ne pourra se faire que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal).

Ensuite, vous pourrez prendre contact avec le directeur de l'école, M Mazet au 04 76 89 80 24 pour convenir d'un rendez-vous et effectuer l'inscription administrative. Vous devrez alors vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'affectation délivré par la mairie.

Le recensement dès 16 ans

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous **devez effectuer votre recensement citoyen** (ou militaire) : il vous permettra en particulier d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans !

Dans la pratique, vous avez jusqu'à 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'Etat (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place.

Pour effectuer votre recensement, vous devez fournir les documents suivants :

- justificatif de domicile
- carte nationale d'identité ou passeport valide
- livret de famille à jour

La démarche est possible en mairie ou directement sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/>

Une fois le recensement effectué, une attestation de recensement vous sera délivrée.



Groupe parents/périscolaire

La première réunion de l'année scolaire s'est tenue le jeudi 5 janvier. Elle est organisée par les représentants des mairies de Revel et de St Jean Le Vieux, Sandrine Gayet et Valérienne Gaidet.

Cinq parents d'élèves ont répondu présents.

Plusieurs sujets ont été abordés : formation des agents périscolaires, gaspillage alimentaire, fonctionnement du service.

Un compte-rendu a été diffusé à l'ensemble des parents utilisateurs des services périscolaires.

Centre de loisirs du Balcon de Belledonne 3-13 ans

Retrouvez toutes les informations sur les ouvertures et les inscriptions sur le site du Grésivaudan : www.le-gresivaudan.fr / 100% pratique / Accueil de loisirs 3-13 ans / Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne

Le centre recrute régulièrement des animateurs pour les vacances scolaires et les samedis (activité neige)

- Diplômés BAFA ou équivalents
- Stagiaires BAFA (à partir de 17 ans)
- Non diplômés

Salaire : smic horaire

Contact : icapron@le-gresivaudan.fr ou eruel@le-gresivaudan.fr

Emilie RUEL

Responsable ALSH Balcon de Belledonne

eruel@le-gresivaudan.fr

06.87.71.53.04

ACCA

Le retour de la foire aux boudins.

Repoussée depuis deux ans pour cause de pandémie, la foire au boudin fait son retour le **samedi 18 février 2023, de 8h à 12h**, place de la Mairie.

Les boudins sont préparés la veille ce qui permet de garantir la fraîcheur du produit. Tout est fait de façon traditionnelle à l'ancienne, sans produit de conservation, façonné sous le contrôle et le savoir-faire d'anciens professionnels de la boucherie.

Ce mets remonte à la Grèce Antique : un mélange subtil d'assaisonnement constitué d'épices et plantes aromatiques, de crème, fraîche, d'oignons, d'épinards, etc..., lui donne son goût moelleux et savoureux.

Le succès de la précédente édition n'a malheureusement pas permis de satisfaire toute la demande, nous réfléchissons à augmenter la production, mais cela demande beaucoup de travail en plus, aussi n'arrivez pas trop tard pour sûr d'être servi.

Vous pouvez également réserver la veille en passant votre commande par courriel à l'adresse suivante : accarevelbelledonne@gmx.fr.

Pour ce faire, merci de laisser vos coordonnées précises ainsi qu'un n° de téléphone.

Pour lutter contre le froid de l'hiver quoi de mieux pour se réchauffer que de déguster le traditionnel vin chaud que Gérard vous aura concocté à la buvette.

A consommer avec modération... Venez-vous délecter !

Club Sénior Le Perlet

Le Perlet vous présente ses meilleurs vœux pour 2023 !

Voici les activités prévues en ce début d'année :

- Samedi 21 Janvier : Mondaison (à Revel à 17h)
- 2 séjours Raquettes dans le Vercors - 1 nuit à Rencurel (Gîte Auberge des Rimets) : 1er séjour les 26 et 27 Janvier / 2eme séjour les 2 et 3 Février
- Lundi 20 Février : Visite expo Egyptomania (Musée Dauphinois)
- Séjour raquettes dans le Jura (4 nuits au Chalet de la Serra)
- En prévision : repas au restaurant d'application du Clos d'Or, visite du Fort de Comboire à Claix, visite de la Casamaure à St Martin le Vinoux, journée à Paladru avec visite du musée et repas au restaurant... et la traditionnelle semaine des randonneurs du 10 au 16 Septembre dans le Mercantour.

Et toujours :

- Après-midi jeux le mercredi à Revel
- Sortie Raquettes le vendredi
- Petite rando le mercredi matin quand le temps le permet

Vous souhaitez nous rejoindre ? contactez-nous à leperlet38@leperlet.fr



AFR

Audition des élèves de Monica Hônle à la Gélinothe (Freydières) **dimanche le 26 mars 2023 à 16h30**,

au programme : du chant, du piano, de la guitare et des projets pop-rock

La chorale

La chorale A Travers Chants de Revel vous convie à un **concert à l'église de Revel le dimanche 14 mai à 17:30** ! Nous partagerons ce concert avec des invités que nous dévoilerons ultérieurement. Réservez d'ores et déjà la date dans vos agendas pour venir partager ce moment festif avec nous !

PS : et si vous voulez nous rejoindre pour chanter il n'est pas trop tard ! Nous répétons à la salle bleue de l'espace Guimet, le mardi à 20:15 ...

Swing it !

Le **FJSR est de retour les 9 et 10 septembre prochain !**

L'association Swing it ! vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2023 et est heureuse de vous annoncer que la 3ème édition du FJSR (Festival Jazz Swing Revel) se tiendra les 9 et 10 septembre prochain.

Les fondamentaux restent les mêmes : convivialité, groupes de jazz swing professionnels, entrée gratuite, le tout dans le cadre en plein air exceptionnel de l'espace Guimet.

Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous et réserver votre weekend. Et si vous avez envie de donner un coup de main, vous pouvez nous écrire sur swingit38420@gmail.com.





L'équipe du Repair'Café

"Pourquoi jeter quand on peut réparer ?" : le Repair'Café de Revel vous accompagnera en 2023. Nous essaierons de vous proposer un rendez-vous mensuel, **tous les deuxièmes samedis du mois, de 9h à 12h à la Grange Freydane.**

N'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe si vous avez quelques compétences en bricolage ou tout simplement de la curiosité et l'envie d'apprendre !

Un Repair'Café, qu'est ce que c'est ? C'est une équipe de bénévoles qui vous propose de réparer avec vous vos objets « économiquement irréparables » : jouet, petit électroménager, informatique, matériel de jardinage, petit outillage électrique, ... dans une ambiance d'échange et de convivialité. Une participation libre à partir de 5€ en cas de réussite de la réparation vous sera demandée pour pérenniser ce projet.

Si vous souhaitez venir réparer un de vos objets, merci de nous préciser si possible les détails de la réparation via le formulaire d'inscription : <https://framaforms.org/repair-cafe-revel-1642263973>

Le Paradoxe des Simples.

Nous vous souhaitons une BONNE ANNEE sous le signe de la Santé et du Partage ! ... et on y travaille sans relâche !!

Les activités en 2023 se poursuivent dans la joie et la simplicité :o)

- L'herboristerie vous accueille en semaine,
- Le Kundalini yoga le jeudi soir et le mercredi matin,
- Le marché une fois par mois quand la météo le permet, sinon nous ouvrons l'herboristerie,
- Les ateliers une fois par mois : Qi Gong, Fabrication d'encens, Massage assis, Botanique et phytothérapie, Micro-nutrition niveau 2, Fabrication de Savons pour la période janvier-juin.
- Les inscriptions seront ouvertes au fur et à mesure.

L'Assemblée Générale se tiendra fin avril, la Journée Portes-Ouvertes en juin.

Pour établir la transmission avec les enfants nous proposerons de nouveau les journées aux jardins gratuites pour les scolaires dans le cadre de l'événement national.

Passez à l'herboristerie pour découvrir l'univers de l'association, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. En attendant de vous rencontrer ou de vous revoir : portez-vous bien !

Contact, infos, adhésions et inscriptions à la mailing-list de l'association :

06.78.83.95.39 (Mme Axelle Legrand)

contact@le-paradoxe-des-simples.fr

Herboristerie – boutique : 63, montée des Allières – 38420 Revel.

Page Facebook : Le Paradoxe des Simples.

Site : <https://le-paradoxe-des-simples.fr/>

ROC

Le ROC souhaite organiser un trail le **dimanche 11 juin** : « Trail Revel 2400 ».

L'organisation souhaite en faire un événement familial et mettre en avant notre beau territoire dans une démarche éco responsable, proche de la nature et des montagnes qui nous entourent.

Les parcours, en cours de validation, ont les caractéristiques suivantes :

- Un parcours sportif entre 20 et 25 km et environ 1500m dénivelé positif (d+)
- Un parcours découverte du trail de 10km/500m d+
- Un parcours d'initiation : entre 500m et 3km, pour les enfants et les plus grands

Une vingtaine de personnes se sont réunies le 10 Janvier pour commencer l'organisation.

Envie de nous aider ? rejoignez-nous !

Sportivement,

Le ROC, RevelOmnisportsClub@revelroc.onmicrosoft.com



ROC VTT..... 2023 sur 2 roues !!

Toute l'équipe du bureau vous souhaite une très bonne année 2023, bonheur et santé pour vous et vos proches.

Reprise des cours loisirs jeunes, après les vacances de Pâques les mercredis après midi et les samedis.

Il reste quelques places sur les groupes du mercredi après midi, pour toute information,

contact : rocvtt@orange.fr

Bien sportivement



Distribution de composteurs gratuits

Les déchets organiques constituent une part importante de nos poubelles et leur gestion représente un coût non négligeable pour la collectivité. Afin de valoriser ces déchets sur place, la Communauté de Communes Le Grésivaudan organise une distribution gratuite de composteurs à destination des particuliers le **mercredi 26 avril entre 14h00 et 17h00, sur le parking de l'école maternelle.**

Distribution gratuite sur **inscription obligatoire en mairie** :
mairie@revel-belledonne.com



Les petites annonces sont visibles sur : www.revel-belledonne.com

N'hésitez pas à poster les vôtres : covoiturage, emploi, stages, matériel, équipements, services à la personne, troc, échange de services...



Brèves n°24 / Janvier 2023

Responsable de publication : Patrick HERVE

Comité de rédaction : Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin

Mise en page : Isabelle Berneron

Date limite dépôt articles pour le Revel Dialogue de mai : lundi 17 avril 2023

Envoyez vos articles à revel-dialogue@revel-belledonne.com

Agenda

Samedi 18 février

- Foire au boudin - ACCA

Dimanche 26 mars

- Audition élèves - AFR

Mercredi 26 avril

- Distribution composteurs

Dimanche 14 mai

- Concert chorale

Dimanche 11 juin

- Trail - ROC (à confirmer)

Week-end 9 et 10 septembre

- Festival swing

Memento

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09

Email : mairie@revel-belledonne.com

N° d'urgence : 06 85 91 43 00

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00

Mardi : 14h00 - 19h00

Vendredi : 14h00 - 18h00

Électricité

Dépannage : 09 726 750 38

Cantine et Garderie

Email : mairie@revel-belledonne.com

Eau potable

Communauté de Communes Le Grésivaudan - Service administratif : 04 76 99 70 00
Urgences VEOLIA : 0 969 323 458

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45

Lundi : 16h-18h (sauf vacances scolaires)

Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)

Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur

<http://revel-belledonne.com/mairie>

